



Obligation de copro

Par Marie83

Bonjour

Je suis actuellement propriétaire d'une maison de village avec une cave au rez de chaussée de ma maison.

Il y a une autre cave dans ma bâtisse qui appartient à une voisine plus haut dans la rue.

Je voulais savoir si je dois créer une copropriété sachant qu'il n'y a aucune partie commune et que les caves donnent dans la rue

Merci d'avance

Cordialement

Par ESP

Bonsoir et bienvenue

Ne vous lancez pas dans l'élaboration de statuts de copropriété.

Voyez votre notaire pour une convention entre votre voisine et vous.

Par Marie83

Bonjour

Merci à vous je vais prendre rdv

Bonne journée et bon week end